



L'écho
Du village

mercredi, 31 janvier
2018
Édition 2018



Le registre québécois des armes à feu entre en vigueur

Publié le dimanche 28 janvier 2018 à 8 h 51 Mis à jour à 6 h 22

[Un contenu vidéo est disponible pour cet article"](#)

Le reportage de Michel Marsolais



Le registre québécois des armes à feu entre en vigueur

Publié le dimanche 28 janvier 2018 à 8 h 51 Mis à jour à 6 h 22

La nouvelle Loi sur l'immatriculation des armes à feu entre en vigueur lundi. Le ministre de la Sécurité publique, Martin Coiteux, en a précisé les détails dimanche après-midi à Montréal, dans le cadre d'une conférence de presse.

RADIO-CANADA AVEC LA PRESSE CANADIENNE

Les propriétaires d'armes à feu sans restriction et les entreprises qui en font le commerce devront les enregistrer auprès du Service d'immatriculation des armes à feu. Ce service, qui sera notamment offert en ligne, sera sans frais pour les propriétaires, qui disposeront d'un an pour procéder à l'immatriculation. Aucun burinage ne sera requis.

Le ministre Coiteux a déjà indiqué que l'immatriculation permettra aux autorités publiques de connaître la présence des armes à feu sans restriction sur le territoire du Québec, ce qui servira à appuyer les agents de la paix dans leur travail d'enquête ainsi que dans leurs interventions.

Les armes à feu sans restriction regroupent les carabines ordinaires, les fusils de chasse ou les fusils mixtes qui ne sont pas décrits comme étant des armes à feu à autorisation restreinte ou prohibée. Il y aurait près de 1,7 million d'armes à feu sans restriction sur le territoire québécois.

Les différents corps policiers du Québec auront accès aux données récoltées par le nouveau système dès janvier 2019, soit un an après son entrée en service et une fois un premier inventaire complété. Les données seront

Suite de votre journal

ensuite automatiquement mises à jour, a précisé le sous-ministre adjoint des registres de l'État au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Renaud Bernier.

Service d'immatriculation des armes à feu du Québec

Cela permettra aussi de faciliter l'exécution des ordonnances des tribunaux interdisant la possession d'armes à feu, par exemple, dans les cas de crimes violents ou même à titre préventif lorsqu'une personne présente un risque pour elle-même ou pour autrui.

Martin Coiteux souligne que cet outil supplémentaire de prévention, réclamé par plusieurs regroupements et associations, dont les organisations policières, « permettra d'éviter bien des drames ».

« En aucun cas la loi ne remet en question des activités légitimes comme la chasse ou le tir », a également précisé le ministre lors d'un point de presse dimanche après-midi.

Quant aux nouvelles acquisitions d'armes à feu, elles devront faire l'objet d'une demande d'immatriculation dès leur prise de possession.

Le budget de la première année du service d'immatriculation est évalué à 20 millions de dollars, la mise sur pied du site web a été évaluée par le ministre à près de 2 millions de dollars. M. Coiteux a précisé que l'élaboration du service a respecté les prévisions budgétaires du ministère.

Internet sur les plateaux



***Vous recherchez un connexion internet stable et sans limites de données et bien Cable T.V des Plateaux Inc. vous offre une connexion internet avec une vitesse stable de 5 Mbps sans limite de données pour 35.00\$ par mois installation comprise.
(taxes non comprises)***

[Pour plus de détails cliquez ici](#)

Le Comité des Loisirs de St-André vous convie à des soupers qui vous seront offerts à chaque dimanche dès 17h au Chalet Sportif de Saint-André.

***Le prix du repas est de 12\$ Il comprend:
Soupe, l'assiette principale ainsi que le dessert avec thé ou café inclus.
Les groupes sont les bienvenues, il ne suffit que de nous communiquer le nombre de personnes et nous ferons le nécessaire pour bien vous accueillir.***



DIMANCHE 4 FÉVRIER 2018

SUPERBOWL

**VENEZ REGARDER LE SUPERBOWL SUR GRAND
ECRAN AVEC UNE BONNE BIÈRE ET UN
REPAS TYPIQUE
(AILES DE POULET, PIZZA ET NACHOS)**

**Au chalet sportif de
St-André de Restigouche**

17h



Organisé par la Corporation des loisirs de St-André de Restigouche

Quand conduire après un joint? Difficile d'obtenir un conseil officiel clair

Publié le 29 janvier 2018



RADIO-CANADA



Six organisations médicales nationales conseillent d'attendre au moins six heures avant de prendre le volant.

Faut-il attendre 3 heures ou 24 heures pour prendre le volant après un joint? Les scientifiques n'ont pas de réponse claire à cette question et les conseils officiels de sécurité publique laissent les consommateurs potentiels dans le flou, et ce, à moins de six mois de la légalisation du cannabis.

Un texte de **Laurent Pirot**

La question est pourtant cruciale, à l'heure où les lois pour lutter contre la conduite avec des facultés affaiblies par la drogue sont renforcées. Selon le projet de loi fédéral, conduire avec un taux de THC (la substance active du cannabis) supérieur à deux nanogrammes par millilitre de sang devrait devenir une infraction criminelle.

Mais difficile pour le simple consommateur de savoir le temps il faut pour éliminer suffisamment de THC afin de repasser sous cette limite.

À lire aussi :

- [Cannabis : les experts recommandent au moins 6 heures avant de prendre le volant](#)
- [Évaluer les capacités de conduire après avoir consommé du cannabis](#)
- [Trois étudiants de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard créent un détecteur de marijuana](#)

« La science dit qu'en général, quatre à six heures après la consommation, quelqu'un est, en moyenne, apte à conduire », avance Jean-sébastien Fallu, psychologue de l'Université de Montréal spécialisé dans la dépendance et la toxicomanie.

Pas de consensus scientifique

Pas si vite, répondent plusieurs autres scientifiques. Le neuropsychologue de l'Université de l'Alberta Scott Purdon, qui conduit des études sur la façon dont les effets du cannabis s'estompent chez les consommateurs, juge que « les estimations de quatre heures et de six heures qu'on trouve dans la littérature scientifique, ce ne sont que des opinions. »

Suite de votre journal

Personne ne connaît la réponse encore

Scott Purdon, neuropsychologue, Université de l'Alberta

« Il n'y a pas encore beaucoup de connaissances scientifiques », estime le Dr Purdon. Il juge que de plus amples études doivent être menées pour mieux comprendre les effets du cannabis sur l'organisme.

Le chercheur Scott Purdon tente de déterminer à quelle vitesse les effets du cannabis sur le cerveau s'estompent. Photo : Radio-Canada



« La plupart des consommateurs rapportent que les effets disparaissent après deux à quatre heures », observe Scott Purdon. « Les gens sentent que quelque chose change. Mais est-ce que le produit a été suffisamment éliminé de votre organisme pour que vous puissiez conduire en toute sécurité? C'est encore une question sans réponse. »

Jusqu'à 24 heures

Les gouvernements reflètent cette incertitude et offrent des conseils vagues et prudents.

« Les recherches scientifiques ne fournissent pas de balises générales sur [...] combien de temps doit s'écouler entre la consommation de cannabis et le droit de conduire », résume le ministère fédéral de la Justice sur son site Internet.

En Alberta, le conseil officiel est de « prévoir une autre façon de rentrer à la maison ». Un fonctionnaire du ministère des Transports a suggéré qu'il serait prudent d'attendre 24 heures. « Pour être sûr, c'est ce que je conseillerais », a confirmé le ministre Brian Mason.

Plus complexe que pour l'alcool

Le corps élimine l'alcool de manière assez régulière, ce qui permet d'évaluer précisément le taux d'alcool dans le sang en fonction de la quantité consommée, du genre et du poids de la personne.

Pour le cannabis, c'est bien plus compliqué, disent les scientifiques. Le taux de THC dans votre sang va varier selon la quantité consommée et la concentration en THC du cannabis, mais également suivant que vous avez fumé un joint ou mangé un brownie. Votre corpulence et votre genre jouent un rôle, de même que votre état de fatigue et de facteurs bien plus difficiles à appréhender, comme la régularité de votre consommation ou la fumée secondaire si d'autres fument autour de vous.

« Il n'y a pas de bonne réponse sur ce qu'il faut dire aux gens », regrette le sergent Robert Davis, responsable de la lutte contre la conduite avec facultés affaiblies pour la police d'Edmonton. Faute de certitude, il refuse de donner des conseils précis et préfère demander aux gens de ne pas conduire s'ils ont consommé du cannabis.

Suite de votre journal



La loi fédérale devrait renforcer les dispositions contre la conduite avec facultés affaiblies. Photo : Radio-Canada/Daniel Coulombe

Variété de conseils aux États-Unis

Les États américains qui ont légalisé la consommation de cannabis font face à la même difficulté.

En Californie, les autorités ont un seul conseil à prodiguer en la matière : « ne conduisez pas avec des facultés affaiblies ». Dans le Maine, le site Internet de la sécurité routière assure que « l'incapacité à faire face à l'inattendu persiste des heures après la fin de l'effet » ressenti par les consommateurs.

L'État de Washington est plus précis. Selon sa commission des alcools et du cannabis, repasser sous le seuil légal de cet État (5 ng/ml) « peut prendre trois heures pour certaines personnes », mais « il est moins risqué d'attendre au moins cinq heures avant de conduire ».



**HOCKEY
MIDGET BB**



Contact physique

Dimanche le 18 février 2018

à 15 heures

Aréna de St-Alexie

Joey Pelletier no 26, de Matapédia

Jouera pour les Ambassadeurs

Entrée 4\$



Municipalité de St-André de Restigouche



-----RÈGLEMENT NUMÉRO : 007-2017-----

Adoption du budget pour l'année financière 2018

Fixation du taux de la taxe foncière tarif de compensation pour le recyclage, les ordures, taux d'intérêts

Attendu qu'en vertu de l'article 954 du code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent; Attendu que l'article 252 de la Loi sur la fiscalité Municipale permet au conseil d'une municipalité de prévoir des règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

Attendu qu'en vertu des articles 263 et 266 de la Loi sur la Fiscalité Municipale, le Ministère des Affaires Municipales a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières et compensations en 3 versements, soit :

Chaque fois que le total de toutes les taxes et de tous les tarifs de compensation pour services municipaux dépasse 300\$ (3) versements égaux, dont le premier devient à échéance trente (30) jours après la date d'envoi du compte et le second 90 jours après l'échéance du premier, le troisième 90 jours après échéance du second.

Attendu qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Jean-Paul Landry à la séance ordinaire du 4 décembre 2017;

En conséquence, il est proposé par Élise Kelly

Appuyé par Lucille Raymond

Résolu à l'unanimité.

Que le règlement portant le numéro 007-2017 est et soit adopté et que le conseil statue par le règlement ce qui suit à savoir :

Article 1

Le conseil adopte le budget dépenses qui suit pour l'année financière 2018

Administration générale : 108 243\$

Sécurité publique . 22 788\$

Transport : 147 860\$

Hygiène du milieu : 24 971\$

Urbanisme et promotion touristique: 62 342\$

Loisirs et culture : 30 300\$

Frais de financement : 6 105\$

Remboursement en capital . 18 500\$

Remboursement en intérêt : 6 755\$

Total des dépenses : 427 864\$.

Suite de votre journal

Article 2

Le conseil adopte le budget recettes qui suit pour l'année financière 2018

Taxes :	150,872\$
Paiement tenant lieu de taxes :	8,317\$
Autres recettes de sources locales :	42,220\$
Transferts :	207,895\$
Approbation de surplus :	18,560\$
Total des recettes :	427,864\$

Article 3

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 1.1500\$ du 1 OOS d'évaluation pour l'année 2018 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au premier janvier 2018.

Article 4

Le tarif de compensation pour les matières recyclables Matières recyclables par bac : 60\$

Article 5

**Les tarifs de compensation pour le service de cueillette des ordures sont fixés à : Résidence : 240\$
Restaurant : 370\$**

Article 6

Le taux d'intérêt pour les comptes dus à la municipalité est fixé à compter du premier janvier 2018

Article 7

Les frais d'administration de la municipalité sont fixés à 15.00\$ pour l'exercice financier 2018

Article 8

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.



Calendrier de la tenue des séances ordinaires du Conseil Municipale pour 2018

Lundi le 15 Janvier	Mardi le 3 juillet
Lundi le 5 février	Lundi le 6 août
Lundi le 5 mars	Mardi le 4 septembre
Mardi le 3 avril	Lundi le 1 octobre
Lundi le 7 mai	Lundi le 5 novembre
Lundi le 4 juin	Lundi le 3 décembre



MUNICIPALITÉ
ST-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE

Horaires de la collecte des vidanges et du recyclage



février

d	l	m	m	j	v	s
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

Février- Loisir de St-André de Restigouche

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2- Bar ouvert passe l'as (20h)	3- Jeux de wii pour tous (13h)
4- Souper au chalet sportif "Spécial Superbowl"	5	6	7- Cours de Yoga (18h30)	8	9	10
11- Souper au chalet sportif (17h)	12	13- Cours de Yoga (18h30)	14	15	16	17- Atelier de couture de sac "10 ans et +" 13h
18 Souper au chalet sportif (17h)	19	20-Cours de Yoga (18h30)	21	22	23	24
25- Le lot du diable avec Laura Chouinard (14h) +Souper	26	27- Cours de Yoga (18h30)	28			

Notez que...

- Le bar du chalet sportif sera ouvert à tous les premiers vendredi du mois à partir de 20h.
- Pour toute information supplémentaire n'hésitez pas à communiquer avec Caroline 865-3252
- Suivez notre page Facebook : Corporation des loisirs de St-André de Restigouche pour avoir plus de détails.

Petit Chamonix



Suite de votre journal

DÈS 20H



**VENDREDI
LE 2 FÉVRIER**

Le bar du chalet sportif est ouvert!
À chaque 1er Vendredi du mois
à St-André de Restigouche

Spécial Passe l'As



Organisé par la Corporation des loisirs de St-André de Restigouche

Nouveau!!




Chaque premier
Dimanche

Et Troisième
dimanche

Les Amateurs !!

Venez partager vos
Talents avec nous!

Venez danser,
Venez vous amuser!



Dès 14h, bienvenue
À tous!



Jacques-André Brunet
Conseiller Municipale
Loisirs et Embellissement
(514) 266-0673 Mobile
jabrunet@outlook.com
echoduvillage@hotmail.com
26 4e Rang
St-Andre-de-restigouche Qu...
Canada
<http://jabrunet.mvps.org>

Administrateur de la Corporation des Loisirs de St-André de Restigouche.
Concepteur, Éditeur et Propriétaire du journal en ligne L'Écho du village

Un ami ou un parent vous a montré notre journal et vous voulez un abonnement, rien de plus simple, il vous suffit de cliquer sur

Enregistrez-vous et de nous donner vos coordonnées et je me ferai un plaisir de vous inscrire.

Enregistrez-vous